

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt huit avril, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	23	comptes de gestion du Percepteur	Approbation des comptes de gestion du Percepteur	
2	24	Affectation des résultats	Affectation des résultats assainissement	
3	25	Affectation des résultats	Affectation des résultats Commune	
4	26	4 taxes	Vote taux des 4 taxes	
5	27	Assainissement	Augmentation taxe raccordement	
	28	assainissement	Augmentation redevance assainissement	
6	29	Station épuration	Filière boues station épuration plan financement	
7		Compte administratif	Vote du compte administratif assainissement	
8		Compte administratif	Vote du compte administratif commune	
9		Budget primitif 2011	Vote budget primitif assainissement	
10		Budget primitif 2011	Vote budget primitif commune	
11	30	Réforme Territoriale	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	

L'an deux mille onze, le vingt huit avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 avril 2011.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Luc FAVRETTO, Claude ROUCHEYROLLE, Annick KOURLATE, Franck POURTAL, Hélène GUISET, Marie-José GUERIN, Marie-France AUDET, Michel CARPENTIER, Josiane MANZANAS, Jacques BERTHET, Alain BATAÇ, Florentine N'GAPELE COULIBALY

Absents excusés : Jean-Thierry LANSADÉ, Marie-Pierre POUGET

Procurations : Jean-Thierry LANSADÉ à Daniel LACHAIZE
Marie-Pierre POUGET à Marie-José GUERIN

Secrétaire de séance : Claude ROUCHEYROLLE

Approbation du procès-verbal

Le Maire informe l'assemblée que la transmission de ces comptes rendus des réunions des 7 et 27 avril 2011 ayant été retardée, le registre sera proposé à la signature des élus à la prochaine réunion ainsi que son approbation.

POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il vient d'assister à la réunion des Maires où les contrats d'objectifs 2011 ont été attribués. La Commune percevra une subvention de 35 000 € pour les travaux d'aménagement de la salle des fêtes et 10 000 € pour les mises aux normes d'accessibilité des bâtiments publics.

Monsieur BERTHET informe l'assemblée que la marche du cœur du 02 avril dernier à rapportée 268,01 €

ORDRE DU JOUR

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur LACHAIZE fait présenter les comptes administratifs 2010

Compte administratif de la Commune

Dépenses de fonctionnement	592 805,03
Recettes de fonctionnement et report	745 358,16
Excédent de fonctionnement	152 553,13

Dépenses d'investissement	331 187,15
Recettes d'investissement et report	275 907,12
Déficit d'investissement	55 280,23

Compte administratif assainissement

Dépenses d'exploitation	30 236,39
Recettes d'exploitation et report	49 971,54
Excédent d'exploitation	19 645,15
Dépenses d'investissement et report	24 387,59
Recettes d'investissement	35 875,87
Excédent d'investissement	11 488,28

Vote des comptes administratifs :

Délibération : Compte administratif de la Commune : 14 voix Pour- 0 Contre- 0 Abstention

Le Conseil Municipal est invité à adopter le compte administratif 2010 du budget principal de la Commune conformément aux documents transmis.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur CARPENTIER doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le compte administratif de la Commune est adopté par 14 Voix Pour- 0 Contre- 0 Abstention.

Délibération Compte administratif assainissement : 14 voix Pour- 0 contre- 0 Abstention

Le Conseil Municipal est invité à adopter le compte administratif 2010 du budget annexe assainissement conformément aux documents transmis.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur CARPENTIER doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le compte administratif du budget annexe assainissement est adopté par 14 voix Pour-0 Contre-0 Abstention.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010

Le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal et les comptes de gestion du Percepteur, en conformité avec les comptes administratifs du Maire sont soumis au vote.

Délibération : approbation des comptes de gestion 2010

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes de gestion 2010 du budget principal et du budget annexe assainissement. Les résultats sont récapitulés dans les tableaux transmis.

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2010 par le comptable, est conforme à la comptabilité administrative et n'appelle ni observation ni réserve.

Les comptes de gestion sont adoptés par : 15 voix Pour- 0 Contre- 0 Abstention

BUDGETS PRIMITIFS

Affectation du résultat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2010 du budget principal de la Commune conformément aux documents transmis

Délibération : affectation du résultat

Le Compte Administratif 2010 de la Commune a été approuvé et le résultat de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de 177 920,32 €

Il est décidé d'affecter la somme de 150 000 € à l'investissement au titre de l'affectation du résultat au Budget Primitif 2011, les 27 920,32 € restant seront maintenus en recettes de fonctionnement.

Adopté par 15 voix Pour

Puis le Budget Primitif de la Commune 2011 est présenté

Budget Primitif Commune 2011

Dépenses de fonctionnement

-011 : charges à caractère général	226 000,00
-012 : charges du personnel	301 000,00
-14 : atténuation de produits	57 121,00
-65 : autres charges de gestion	126 725,32
-66 : charges financières	30 000,00
-67 : charges exceptionnelles	1 000,00
-022 : dépenses imprévues	20 000,00
-023 : virement à la section investissement	95 000,00
TOTAL	856 846,32

Recettes de fonctionnement

-013 : atténuation des charges	35 000,00
-70 : produits des services	42 800,00
-073 : impôts et taxes	438 339,00
-074 : dotations, participations	303 187,00
-075 : autres produits de gestion courante	9 000,00
-077 : produits exceptionnels	600,00
-022 : résultat reporté	27 920,32
TOTAL	856 846,32

Dépenses d'investissement

-011 : déficit	120 607,99
-16 : emprunts et dettes assimilées	56 000,00
-21 : acquisition matériel	15 000,00
-21 : acquisition mobilier mairie	10 000,00
-2315 : parking	10 000,00
-2315 : travaux routiers	110 000,00
-2313 : réhabilitation salle des fêtes	300 000,00
-205 : logiciel	2 600,00
-2313 : logement Reynaud	5 000,00
-2313 : toiture salle des fêtes	5 000,00
TOTAL	634 207,99

Recettes d'investissement

-10 : dotations, fonds divers TVA	43 207,99
-13 : subventions d'investissement	184 000,00
-16 : emprunt	130 000,00
-021 : virement de la section de fonctionnement	95 000,00
-1068 : affectation du résultat	150 000,00
-24 : vente d'un terrain	32 000,00
TOTAL	634 207,99

Le Maire explique que la reprise du dossier des travaux des sanitaires à la Salle des Fêtes, abandonnés en 2009, au profit de travaux plus urgents (école, parking) a nécessité une révision des prix compte tenu des nouvelles normes d'accessibilité des handicapés dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Il précise que les travaux s'effectueront de Juin à Décembre 2011.

Les travaux routiers feront l'objet d'un marché groupé avec les six Communes du Canton : Vélines, Montcaret, Montazeau, Lamothe Montravel, Fougueyrolles, Nastringues, pour un montant total de 235 000€.

L'annonce de la vente du tracteur et de l'épareuse a été renouvelée sur le site Agriaffaires puisqu'elle venait à expiration.

Monsieur BATAc précise que la demande pour le revêtement du chemin rural, suivant la voie ferrée en face de l'Ecole, et qui avait fait l'objet d'une pétition émarginée par tous les riverains, soit prise en compte dans le budget.

Monsieur le Maire explique que l'enveloppe budgétaire est fixée, mais que son contenu sera déterminé par la commission des routes en fonction des prix pratiqués. Pour cette raison, Monsieur BATAc s'abstient sur le vote de ce budget.

Madame N'GAPELE COULIBALY précise qu'elle soutient Monsieur BATAc dans sa requête, et demande que la solution proposée pour d'éventuels travaux sur ce chemin rural soit en concordance avec le souhait des riverains. C'est à cette unique condition qu'elle accepte de voter le budget.

Délibération : Vote du budget primitif 2011 de la Commune

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2011 de la Commune conformément aux documents transmis.

Le budget primitif est adopté à 14 Voix Pour et 1 Abstention (M. BATAc).

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION QUATRE TAXES

Délibération : Fixation des taux d'imposition communaux

Suite à la réforme de la taxe professionnelle engagée dans la loi de finances pour 2010, les Communes bénéficient à compter de 2011, d'un nouveau panier de ressources fiscales ainsi constitué pour la Commune :

- **Produit de la taxe d'habitation communale**, auquel est ajouté :
 - La part du transfert du produit de la taxe d'habitation départementale
 - La part du produit correspondant au transfert des frais de gestion de la taxe d'habitation
- **Produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties communale**
- **Produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties communale**, majoré de la part du produit correspondant aux frais de gestion de TFNB et de la Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (part départementale et régionale)
- **Cotisation foncière des entreprises (ex Taxe professionnelle)**
 - Part communale
 - Ex part départementale et régionale
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 0,3975 % de la valeur ajoutée des entreprises situées sur le territoire de la commune
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), transformateurs électriques, antennes-relais.

Le total de la fiscalité nouvelle étant supérieure à l'ancien produit des 4 taxes, la Commune fait l'objet d'un prélèvement correspondant à la différence, au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Le Maire précise que d'après les informations reçues, le montant à verser au titre de FNGIR est de 57 121 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer une augmentation de 2 % sur les 4 taxes, dans une même proportion :

Ce qui fixe le taux de fiscalité directe locale pour l'année 2011 comme suit.

- Taxe d'habitation (TH) : 14,27 %
- Taxe foncière bâtie (TFB): 13,34 %
- Taxe foncière non bâtie (TF): 54,37 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE): 21,81 %

Cette augmentation est votée à 15 voix Pour- 0 Contre- 0 Abstention

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2010 du budget annexe assainissement conformément aux documents.

Délibération : affectation du résultat budget annexe assainissement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget assainissement fait apparaître un excédent cumulé de 19 645,15 €. Il est décidé d'affecter cette somme 1 000,00 € à l'investissement au compte 1068 du budget 2011, au titre de l'affectation du résultat.

Les 9 645,15 € restant sont maintenus en recettes de fonctionnement.

Adopté par 15 voix Pour

Augmentation de la taxe de raccordement

Délibération augmentation taxe de raccordement assainissement collectif

Le Maire indique qu'il y a lieu de statuer sur une augmentation de la taxe de raccordement qu'il propose de porter de 1500 € à 1550 € à compter du 01 mai 2011.

Adopté par 15 voix Pour

Augmentation de la redevance d'assainissement collectif

Délibération : augmentation redevance assainissement collectif

Pour ce qui est de la redevance d'assainissement collectif prélevée sur la facture d'eau, il propose d'appliquer une augmentation de 2 % sur la partie fixe, soit $156,26 \times 2 \% = 159,39$ € HT à compter du 01 juillet 2011, vu que le 1^{er} semestre a déjà été encaissé sur la facture d'eau de janvier 2011.

Adopté par 15 voix Pour

FILIERE BOUES A LA STATION D'EPURATION

Délibération : filière boues à la station d'épuration plan de financement

Le Maire indique que le projet d'installation de la filière boues à la station d'épuration a reçu l'assentiment de nos partenaires financiers et de ce fait, peut se réaliser cette année. Les prix ont été revus par le Bureau d'Etudes, compte tenu des dernières recommandations du CEMAGRF, les dimensionnements ont évolué : 6 lits sont nécessaires contre 4 prévus initialement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

-approuve la nécessité des travaux et adopte l'avant projet

-accepte les devis pour un montant de 240 000 € HT

-dit que les travaux commenceront en juillet 2011

-détermine le plan de financement comme suit :

*montant des travaux :	240 000,00 €
*subvention Conseil Général :	96 000,00 €
*subvention Adour Garonne :	36 000,00 €
*avance remboursable sur 15 ans par Adour Garonne :	60 000,00 €
*autofinancement :	48 000,00 €
*TVA :	47 040,00 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement

-011 : charge à caractère général	12 000,00
-66 : charge financières	0
-042 : dotations aux amortissements et provisions	22 878,00
-022 : dépenses imprévues	1 500,00
-023 : virement à la section d'investissement	26 062,15
TOTAL	62 440,15

Recettes de fonctionnement

-002 : excédent de fonctionnement :	9 645,15
-70 : vente de produits	48 000,00
-74 : subvention d'exploitation	3 500,00
-42 : reprise sur amortissement et provision	295,00
-77 : produits exceptionnels	1 000,00

TOTAL	62 440,15
 <i><u>Dépenses d'investissement</u></i>	
-001 : déficit antérieur reporté	0
-40 : subvention d'investissement	295,00
-16 : emprunt et dettes assimilées	0
-23 : immobilisation en cours	343 000,00
-21 : matériel	0
TOTAL	343 295,00
 <i><u>Recettes d'investissement</u></i>	
-001 : excédent reporté	50 038,03
-1068 : affectation du résultat	10 000,00
-040 : amortissement des immobilisations	22 878,00
-021 : virement de la section exploitation	26 062,15
-16 : emprunt	111 316,82
TOTAL	343 295,00

Le Maire indique que le Budget Primitif prévoit :

- le raccordement à l'assainissement collectif :

* de la Salle des Fêtes

* des habitations bordant le chemin rural de chez Monsieur LAMFROY à Tête Noire

- la réalisation de l'aménagement de la filière boues destinée à traiter les boues de la station.

Cette réalisation est la condition sine qua none de la prise en charge de la 4^e tranche d'Assainissement Collectif par le Conseil Général.

Les formalités administratives nécessaires au déclenchement de cette 4^e tranche seront engagées dès cette année, afin de programmer sa réalisation dès le début de l'année prochaine.

Cela passe par une étude approfondie sur le terrain pour déterminer l'implantation du futur réseau.

Délibération : vote du budget annexe 2011 assainissement

Il est procédé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe assainissement 2011 conformément aux documents transmis.

Le budget assainissement est adopté par 15 voix.

REFORME TERRITORIALE

Le Maire présente à l'assemblée la proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal transmise par Madame la Préfète en date du 08 avril 2011.

Délibération : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Conseil Municipal de Montcaret a pris connaissance des dispositions de la loi 2010-1563 du 15/12/2010 et a étudié le projet de schéma que Madame la Préfète lui a adressé.

En préambule, il a été rappelé les difficultés rencontrées et le temps passé par les conseils municipaux précédents des communes du Canton pour parvenir à mettre en place la Communauté de Communes Montaigne en Montravail en 2005. Cette structure a nécessité un travail colossal pour trouver des consensus permettant de proposer des statuts qui à ce jour fonctionnent bien.

D'un point de vue géographique, la Commune est implantée sur l'axe Bordeaux, Bergerac, entre 2 communes de la Gironde. Notre CDC de Montaigne en Montravel jouxte d'ailleurs les 2 CDC du pays foyen et de Castillon/Pujols. Notre situation suit donc naturellement la vallée de la Dordogne.

D'un point de vue économique, le développement de nos zones artisanales et industrielles s'effectue sur l'axe précédemment cité, entre Castillon La Bataille et Sainte Foy la Grande.

De plus, une majorité des administrés sont employés sur une zone allant de Bergerac à Bordeaux (soit les communes de Sainte Foy la Grande, Castillon, Libourne...). Comme le prouve, la dernière enquête de l'INSEE (2007), sur 493 de nos actifs, 43,1% travaillent sur les départements limitrophes, principalement la Gironde.

Enfin, les achats des Montcarétois s'effectuent, en dehors des commerces locaux, dans les centres commerciaux de la vallée de la Dordogne à Bergerac, Ste Foy la Grande, Castillon, Libourne, Bordeaux.

Concernant les syndicats intercommunaux, des partenariats ont été réalisés depuis de nombreuses années avec la Gironde par le biais du Syndicat Mixte Intercommunal de Collectes et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM). Nous sommes d'ailleurs déjà en phase pour la redevance incitative, comme cela est prévu dans la loi sur le Grenelle de l'environnement de 2015.

Pour la petite enfance, la Commune travaille avec les crèches et le Réseau d'Assistance Maternelle (RAM) des CDC de Castillon/Pujols et du pays foyen.

D'un point de vue services de santé, nous fréquentons les établissements hospitaliers de Bergerac, Libourne et Sainte Foy la Grande pour les urgences.

Dans le cadre des projets de la commune, un partenariat a été établi avec l'EHPAD de Castillon pour la réalisation d'un accueil de jour Alzheimer à MONTCARET.

Enfin pour les secours, la Commune est rattachée aux pompiers de Castillon et Ste Foy la Grande.

Le Conseil a déjà évalué les conséquences positives qu'entraînerait un regroupement vers le bassin de vie Castillon/Pujols ou le Pays Foyen.

Les élus restent persuadés que l'avenir du développement de la Commune reste lié aux contacts qu'elle pourra développer avec les communes voisines situées sur cet axe de la vallée de la Dordogne.

Il est clair que les contacts que notre Commune partage avec le Gurçonnais par le biais du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP de Vélines) et du Syndicat de Développement (SD24) sont trop limités pour créer une dynamique économique et sociale.

Un regroupement avec la CDC du Gurçonnais ne pourrait que déséquilibrer et freiner économiquement et socialement nos deux structures.

Pour toutes ces raisons et après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de refuser la proposition n°3 du schéma départemental de coopération intercommunal,
- de proposer, si obligation de fusion, un regroupement de collectivités qui soit en cohérence avec le bassin de vie des administrés. Comme il est suggéré dans le projet départemental,

l'assemblée délibérante propose de passer directement à la création d'une Communauté de Communes Interdépartementale, regroupant les CDC existantes du Pays Foyen ou celle de Castillon/Pujols et Montaigne en Montravel.

La séance est levée à 23 h 45

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAAC	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	